



**CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE
DE GEMBOUX**

Nos chartes du Consommateur

L'ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU GAZON

Janvier 2005

Damien DENAYER

*Cette charte vous permettra aisément de vérifier la
conformité avec les devis d'entrepreneurs.*

*N'hésitez pas à nous contacter
pour de plus amples informations*

Vitrine Gazon de Wallonie



Avec le soutien du Ministère de la Région wallonne - Direction Générale de l'Agriculture

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX 081/62 52 30 fax 081/61 00 47 cthsecretariat@skynet.be

Vu la disparité dans les pratiques et les procédures de rénovation d'une surface engazonnée, nous proposons, d'une manière la plus complète possible, toutes les opérations indispensables pour la régénération d'une surface engazonnée durables et de qualité répondant à la fois aux attentes des clients et à l'utilisation des ces surfaces engazonnées.

Le document ci-après se compose de deux parties bien distinctes mais tout à fait indissociables :

L'ETUDE PREALABLE A LA REMISE D'UN DEVIS ET A LA REALISATION DES TRAVAUX

Page 2

L'ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU GAZON D'ORNEMENT OU D'AGREMENT

Page 5



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX
Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



1

ETUDE PREALABLE A LA REMISE D'UN DEVIS ET A LA REALISATION DES TRAVAUX

1. Examen visuel approfondi de la parcelle à engazonner afin de déterminer le type de travail à mettre en œuvre soit la rénovation de la surface existante soit le semis d'un nouveau gazon. .

- Détermination du type de végétation recouvrant la surface à travailler,
 - les graminées présentes sont elles sauvages ou semées,
 - les dicotylédones présentes peuvent nous donner des indications sur les qualités du sol en place :

Quelques exemples :

- certaines renoncles (*Ranunculus*) dans les endroits humides,
- le coquelicot (*Papaver rhoeas* L.) dans les sols calcaires,
- la lamsane (*Lamprisa communis* L.) dans les terrains frais et bien fumés,
- la morelle noire (*Solanum nigrum* L.) dans les terres richement fumées,
- le mouron des oiseaux (*Stellaria media* L.) et la petite ortie (*Urtica urens* L.) dans les sols riche en azote,
- la prêle des champs (*Equisetum avense* L.) dans un sol sablonneux humide, pauvre, légèrement calcaire et pauvre en phosphore et en potassium,
- la prêle des marais (*Equisetum palustre* L.) dans un terrain humide et pauvre,
- le liseron des champs (*Convolvulus arvensis* L.) dans les sols secs et calcaires,
- le plantain à larges feuilles (*Plantago major* L.) dans les sols tassés, fertiles et de préférence riches en calcaire.

- Inventaire des zones particulières : humides, sèches, couleur de la terre, composition botanique très différents de l'ensemble, présence de restes de végétation ou de végétation ligneuse, ...

2. Détermination du type d'utilisation du gazon :

- **L'utilisation agrément**, la plus courante, concerne les pelouses de loisirs, publiques ou privées, soumises à un piétinement modéré et toujours sur des gazons en période de végétation active.
- **L'utilisation ornement** concerne les gazons pour lesquels on recherche prioritairement des qualités esthétiques et qui, en terme de fréquentation, sont très peu, voire pas du tout, soumis à du piétinement.
- **L'utilisation sport** correspond à celle des terrains de sport, soumis à un piétinement intensif pendant l'hiver.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



3. Analyses du sol (chimique et physique)

Ces analyses seront réalisées par un laboratoire de référence (liste non-exhaustive ci-dessous).

Seule une prise d'échantillon précise et rigoureuse sera représentative du sol en place. Celle – ci peut être réalisée par le laboratoire ou selon le mode opératoire suivant ;

Avec une bêche, on prélève une tranche de sol de quelques centimètres d'épaisseur sur 15 centimètres de hauteur, on mélange les différents prélèvements (environ 10 par 100 m²) dans un seau propre (sans reste d'engrais, de déchets organiques, de produits phytos,...) afin d'éviter toute contamination de la terre. Après avoir éliminer les débris végétaux et les gros cailloux, on retire environ 500 grammes que l'on place dans un sac propre type sac de congélation, on ligature et on identifie l'échantillon à l'encre indélébile. Enfin, on le fait parvenir au laboratoire. De plus, le(s) échantillon(s) seront accompagnés d'une lettre de demande d'analyse précisant la surface et la nature (= gazon) de la parcelle.

Remarques :

- Si la parcelle à analyser n'est pas uniforme (partie plus ou moins humide ou de constitution différente ou à sous-sol différent,...), il faut prélever un échantillon distinct dans chaque partie.
- La prise d'échantillons ne peut être effectué en sol trempé, gelé, trop sec ou enneigé. Un prélèvement par temps trop chaud peut provoquer des modifications dans les mesures.
- Éviter le contact de la terre avec les mains à cause du sodium provenant de la transpiration.
- Ne pas fumer lors du prélèvement, les cendres étant très riches en minéraux

L'interprétation des résultats d'analyses doit se faire en tenant compte du type d'utilisation du gazon.

Ces interprétations conseillent :

- le type et la quantité d'amendement nécessaire pour corriger la texture et la structure,
- les matières organiques,
- la correction du pH,
- la fumure de fond et les engrais nécessaires pour corriger le niveau de fertilité du sol.

Les laboratoires :

- les stations provinciales d'analyses -

Province de Liège

Station Provinciale d'Analyses Agricoles

Contact : Dominique VANVYVE

Rue de Dinant, n°110 - 4557 Tinlot-Scry

Tél. : 085/27.86.10 - Fax : 085/51.26.66

Site Internet: <http://www.prov-liege.be/spaa/>

Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBLOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBLOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Province du Hainaut

Laboratoires de pédologie et de fertilisation du CARAH

Contact : Louis - Marie BLONDIAU

Rue Paul Pastur, n°11 - 7800 Ath

Tél. : 068/26.46.73 - Fax : 068/26.46.99

Site Internet: <http://www.carah.be>

Province du Brabant wallon

Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité

Contact : Pierre COUTISSE

Rue Saint - Nicolas, n°17 - 1310 La Hulpe

Tél. : 02/656.09.70 - Fax: 02/652.03.06

Province de Luxembourg

Centre d'Information Agricole de la Province de Luxembourg

Contact : Didier VANDER VENNET

Horritine, 1 - 6600 Michamps - Bastogne

Tél.: 061/21.08.24 - Fax : 061/21.08.40

Province de Namur

Laboratoires de l'Office Agricole de la province de Namur

Contact : Jacques BALON

Château Saint-Quentin - 5590 Ciney

Tél. : 083/23.16.32 - Fax : 083/21.81.18

- les autres -

Phytalis

Rue Baty de Fleurus, 59

5030 Gembloux

Tél. : 081/61.24.14 / Fax : 081/61.59.91

E-mail : info@phytalis.be

Site Internet: www.phytalis.be

Service Pédologique de Belgique

Willem de Croylaan, 48

3001 Leuven-Heverlee

Tél. : 016/31.09.22 / Fax : 016/22.42.06

E-mail: info@bdb.be

Site Internet: <http://www.bdb.be/fr/>

Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



L'ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU GAZON D'ORNEMENT OU D'AGREMENT

A. La réalisation des travaux : du travail du sol à la réception	
a. Par semis	page 5
i. <i>Sur sol naturel en place</i>	page 6
1. Désherbage total	page 6
2. Terrassement et nivellement	page 6
3. Décompactage sur 25 à 30 cm de profondeur	page 6
4. Apport et incorporation des matériaux correcteurs	page 6
5. Création du lit de germination	page 8
6. Choix du mélange de graminées	page 8
7. Semis	page 11
8. L'entretien après le semis	page 11
9. Le constat d'achèvement des travaux	page 12
10. Mise en service de la surface engazonnée	page 12
ii. <i>Avec apport de terre végétale</i>	page 12
1. Nettoyage de la surface sur laquelle la terre végétale sera étalée	page 12
2. Nivellement du fond de forme	page 13
3. Décompactage du fond de forme	page 12
4. Caractéristiques souhaitables de la terre végétale à apporter	page 13
5. L'apport de terre	page 14
6. idem point a.i.5 à 10	page 15
b. Par placage	page 15
1. Critères de qualité des rouleaux de gazon	page 15
2. Livraison et stockage du gazon	page 15
3. La préparation du sol	page 16
4. La pose des plaques	page 16
5. L'entretien après la pose	page 16
6. Le constat d'achèvement des travaux	page 17
7. Mise en service de la surface engazonnée	page 17
B. L'entretien après l'installation	page 17
1. La tonte	page 17
2. La fertilisation	page 17
3. Le roulage	page 18
4. le désherbage sélectif	page 18
5. l'aération	page 19



Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX
Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



A. La réalisation des travaux : du travail du sol à la réception

a. Par semis

i. Sur sol naturel en place

1. Désherbage total

Environ 3 à 4 semaines avant le début des travaux de sol, destruction de la végétation en place avec des produits à absorption foliaire, systémiques non rémanents type glyphosate pour les adventices classiques. Pour les adventices plus particulières, il faut adapter le choix du produit de traitement en fonction des adventices à éliminer et n'utiliser que des produits agréés pour l'usage considéré. Le délai d'attente après le traitement phytosanitaire varie en fonction des conditions climatiques lors de la pulvérisation.

Afin de vous aider dans le choix du produit, nous vous invitons à utiliser la fonction de recherche de la base de données « produits phytosanitaires utilisés en espaces verts », accessible via le site internet www.cthgx.be

2. Terrassement et nivellement

Il y a lieu de corriger les défauts de planéités et/ou modifier le profil du terrain.

Le profil après terrassement doit être homogène c'est-à-dire que la pente doit être régulière et sans cuvettes ; l'eau de percolation doit pouvoir s'évacuer sans risque de stagnation.

Il faut impérativement éviter un profilage lissé par la grue, le lissage détruit la structure du sol. De plus, la réalisation de ces travaux par mauvaises conditions (sol gorgé d'eau) peut également avoir de graves incidences sur la structure du sol.

Pour les chantiers sur lesquels de gros terrassement sont nécessaires, après avoir défini l'épaisseur de la couche de bonne terre végétale, il y a lieu décaper cette bonne terre et de la stocker avant de modifier le profil du fond de forme. De cette manière, on évite de mélanger la bonne terre végétale avec le sous-sol plus pauvre. Le stockage doit se faire en tas de maximum 2 mètres de haut afin de conserver une terre non compactée sans conditions asphyxiantes préjudiciables à l'activité des microflores et microfaunes.

Il faut éviter les mauvaises conditions climatiques (sol gorgé d'eau) pour réaliser ces mouvements de terre afin de limiter la compaction excessive de la terre.

3. Décompactage sur 25 à 30 cm de profondeur par le travail d'un outil type sous-soleuse ou à dents suivi d'un passage de machine qui consiste à émietter grossièrement le sol.

Ramassage des déchets remontés à la surface (pierres, racines, ...)

4. Apport et incorporation des matériaux correcteurs (amendements et fumure de fond)

A titre indicatif, nous vous proposons dans le tableau ci-après les caractéristiques analytiques souhaitables de 3 qualités de terre végétales différentes. (Le Bulletin des gazons, septembre 2001, La terre végétale, Société Française des Gazons)



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBLOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBLOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Le choix du type de terre sera fonction des niveaux de finition et d'entretien désirés des surfaces engazonnées :

- *Terre de qualité ordinaire* : destinée aux aménagements rustiques peu ou pas entretenus
- *Terre de qualité moyenne* : destinée aux aménagements courants entretenus régulièrement
- *Terre de qualité supérieure* : destinée aux aménagements soignés de prestige dont l'entretien est rigoureusement suivi à tous les niveaux : fertilisation, tonte, opérations mécaniques d'entretien, ...

Suivant les résultats de l'analyse du sol, on corrigera les défauts de texture de la terre végétale par l'apport d'un amendement physique et les caractéristiques chimiques par une fumure de fond, un amendement organique ou une correction du pH.

Le sable d'amendement doit avoir un diamètre compris entre 0.25 et 4 mm, une teneur en calcaire actif < 15 % , être exempt de sel et d'éléments fins.

La qualité et la quantité de sable sont directement dépendants des résultats de l'analyse granulométrique et des caractéristiques souhaitées.

Il est important que l'incorporation du sable d'amendement soit faite de manière homogène sur toute la couche de végétation.

L'analyse chimique nous renseigne sur la qualité et la quantité :

- d'engrais à mettre en œuvre en guise de fumure de fond ; Il est primordial que les engrais utilisés soient pauvres en chlore et incorporés dans les premiers centimètres du sol,
- d'amendement de correction de pH à incorporer de manière homogène dans toute la couche de végétation,
- d'amendement organique à mélanger intimement dans toute la couche de végétation.

Caractéristiques	Terre ordinaire	Terre moyenne	Terre supérieure
Physique			
Diamètre maximal=D max.	≤ 100 mm	≤ 63.5 mm	≤ 20 mm
Fraction 2mm / D max.	≤ 70%	≤ 50%	≤ 30%
Terre fine < à 2 mm	Argile	5 à 40 %	5 à 30 %
	Limon	5 à 90 %	5 à 75 %
	Sable	≤ 90 %	15 à 90 %
			5 à 20 %
			5 à 50 %
			35 à 90 %
Physico-chimique			
pH(eau)	4.5 à 9	5.5 à 8.5	6.5 à 8
Calcaire total	≤ 50 %	≤ 35 %	≤ 20 %
Calcaire actif	≤ 20%	≤ 10 %	≤ 5 %
Matière organique	1 à 6 %	1.5 à 4.5 %	2 à 3.5 %
Rapport C/N	8 à 14	8 à 12	8 à 10

Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Chimique (les valeurs indiquées sont en pour mille)

Azote total [N]	≥ 0.80	≥ 1	≥ 1.2
Anhydride phosphorique [P] (état basique)	≥ 0.12	≥ 0.18	≥ 0.24
Anhydride phosphorique [P] (état acide ou neutre)	≥ 0.16	≥ 0.22	≥ 0.28
Potasse [k]	≥ 0.14	≥ 0.2	≥ 0.26
Magnésie [Mg]	≥ 0.08	≥ 0.01	≥ 0.12

5. **Création du lit de germination** par le passage d'une fraise, d'une herse rotative ou alternative afin d'émietter finement les 4 à 5 premiers centimètres du sol. La rotation trop rapide de la fraise et une profondeur de travail inadaptée (20 cm) peuvent, dans les sols lourds (= forte teneur en argile et limon), provoquer la déstabilisation du sol par la remontée des éléments fins et donc ralentir l'infiltration des eaux de surface.

6. Choix du mélange de graminées

Le choix du mélange de semences se fera toujours sur base de l'utilisation finale du gazon (rappel : définition des deux catégories d'utilisation au point A b). En effet, en fonction de cette utilisation finale, on retrouvera des compositions différant non seulement par le choix des espèces et des variétés mais aussi et surtout par les proportions puisqu'il faut tenir compte non seulement des contraintes différentes d'une utilisation à l'autre mais aussi des qualités et défauts de chacune des espèces.

Ci-après dans le tableau, les avantages et inconvénients des espèces composant les mélanges.

Les différences de prix au sein d'une même catégorie de mélange (ornement ou agrément) peuvent s'expliquer par les différences de composition mais aussi par la présence de variétés plus récentes et donc plus performantes.

Les variétés de graminées à gazon évoluant régulièrement, certains pays (par exemple : France, Pays-Bas et Angleterre**) publient annuellement un catalogue officiel dans lequel sont notés, dans un tableau comparatif, les caractéristiques des variétés des graminées à gazon.

Les notations portent sur :

- l'aspect esthétique global,
- la finesse et la couleur du feuillage,
- la densité du gazon
- le comportement estival et hivernal,
- la tolérance au piétinement,
- la tolérance aux maladies,
- la pérennité,
- l'installation

Les variétés plus récentes présentent de meilleures notations et donc de meilleures qualités.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBLOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBLOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Les différences de prix s'expliquent également par le degré de pureté des mélanges. En effet, les mélanges « bon marché » ou « produits blancs » contiennent plus d'impuretés que les produits haut de gamme

**La dénomination des organismes responsables de la parution des catalogues officiels :

- en France : le GNIS, Groupement National Interprofessionnel des Semences à PARIS
- en Angleterre : le STRI, Sport Turf Research Institute, à Bingley
- aux Pays- Bas : le NOC-NSF à Papendale



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Les principaux avan

Fétuque rouge gazonnante (*Festuca rubra commutata*)

Les avantages

- *gazon très fin, très esthétique
- *bon comportement hivernal
- *supporte les tontes courtes et fréquentes

Les inconvénients

- *sensible au piétinement
- *jaunit avec la sécheresse
- *sensibilité aux maladies

Fétuque rouge traçante (*Festuca rubra rubra*)

- *supporte les tontes courtes et fréquentes
- *tolère la sécheresse, le froid et une ombre partielle

- *sensible au piétinement

Fétuque rouge demi-traçante (*Festuca rubra trichophylla*)

- *gazon dense, très fin, très esthétique
- *supporte les tontes courtes et fréquentes
- *reste bien vert en été si sécheresse de courte durée
- *bon comportement hivernal

- *sensible au piétinement

Agrostide (*Agrostis tenuis*)

- *gazon très dense à feuillage assez fin
- *supporte les tontes très courtes et fréquentes

- *implantation relativement lente
- *taille très petite des semences exigeant une préparation de sol particulièrement soignée
- *sensible au piétinement hivernal

Ray-grass anglais type gazon (*Lolium perenne*)

- *installation rapide
- *bonne vigueur de départ
- *bonne résistance au piétinement
- *bonne densité du tapis végétal formé

- *demande une fertilisation suivie et régulière
- *agressivité vis-à-vis des autres espèces
- *mauvaise résistance à la sécheresse

Pâturin des prés (*Poa pratensis*)

- *tapis de graminées ferme et solide =>bonne résistance à l'arrachement et au piétinement
- *bonne résistance à la sécheresse en présence d'eau
- *résiste bien à l'hiver

- *installation lente
- *lenteur du développement des jeunes plantules



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX
Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Les teneurs minimales et maximales en espèces conseillées par type de mélange :

• pour les gazons d'agrément :

Espèce	Pourcentage en poids dans le mélange		
	Minimum		Maximum
Fétuque rouge gazonnante	20	à	30
Fétuque ½ traçante	10	à	40
Fétuque traçante	0	à	15
Ray-grass anglais type gazon	20	à	50
Pâturin des prés	20	à	25

• pour les gazons d'ornement :

Espèce	Pourcentage en poids dans le mélange		
	Minimum		Maximum
Fétuque rouge gazonnante	35	à	60
Fétuque ½ traçante	20	à	35
Fétuque traçante	25	à	30
Ray-grass anglais type gazon	0	à	25
Pâturin des prés	15	à	25

7. Semis

Les meilleures périodes pour réaliser un semis de gazon sont avant l'été (mi-mars à fin juin) et après l'été (fin août à fin octobre), toutefois sous des conditions climatologiques clémentes (hors chaleur et sécheresse et avec humidité), il est possible d'envisager de semer pendant les mois de juillet et août.

Afin de garantir une répartition régulière et homogène des semences, il est conseillé de semer en 2 passages croisés. De plus, il est impératif de respecter les doses minimum (en moyenne 2 kg/ are) et maximum (en moyenne 3 kg/ are) conseillées par le semencier en fonction du mélange sous peine de voir la composition initiale modifiée étant donné les différentes vitesses de germination.

Une fois les semences épandues de manière régulière, elles sont légèrement recouvertes et le sol est roulé par le passage d'un rouleau de maximum 1 à 2 kg/cm de rouleau.

8. L'entretien après le semis

L'arrosage

La gestion de l'arrosage d'un jeune semis est très difficile

En effet dès l'instant où on lui apporte de l'eau pour accélérer la germination du tapis végétal, il faudra gérer les apports en fonction des besoins dictés par les conditions climatiques jusqu'à ce que les plantules aient un système racinaire suffisamment développé pour s'auto – hydrater, ce qui signifie de 10 à 20 litres/m² par arrosage avec une fréquence plus ou moins rapprochée en fonction de l'hygrométrie du sol. De plus la mise en œuvre, la manipulation et le déplacement de tuyaux et d'arroseurs doit toujours respecter le profil et la planéité du sol non encore recouvert des graminées.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Le choix d'une période de semis idéale propice à une bonne germination entraînant donc une levée homogène des jeunes plantules, nous apparaît plus facile à gérer.

Le roulage

Un roulage pourra être réalisé lorsque le gazon aura atteint 6 à 7 cm de hauteur de brin afin de raffermir le sol autour du nouveau système racinaire.

Le rouleau doit être un rouleau non vibrant dont le poids est de maximum 2 kg par centimètre de génératrice.

La tonte

La première tonte sera réalisée avec une tondeuse aux lames parfaitement affûtées lorsque le gazon aura une hauteur de 8 à 10 cm et la hauteur de coupe sera réglée entre 5 et 7 cm. Ensuite on diminue progressivement la hauteur de coupe pour arriver à la hauteur de tonte désirée : minimum 3 cm et maximum 6 cm.

La fertilisation

Le planning de fertilisation d'entretien démarre après la première tonte

9. Le constat d'achèvement des travaux

Dans un délai de 60 jours à compter de la date de semis du gazon, l'absence de gazon vivant sur une surface de 150 cm² d'un seul tenant peut donner lieu à des réserves. Ces réserves sont levées uniquement si la surface totale des zones sans gazon est inférieure à 0,05 % de la surface totale engazonnée. De plus, il faut s'assurer également que le gazon ne contiennent pas de dicotylédones.

10. Mise en service de la surface engazonnée

La mise en service de la surface engazonnée pourra avoir lieu après la période d'installation et d'enracinement du gazon c'est-à-dire, en période de végétation active, en moyenne 4 à 5 mois après le semis.

ii. Avec apport de terre végétale

1. Nettoyage de la surface sur laquelle la terre végétale sera étalée

- destruction de la végétation existante (voir A.a.i.1.)
- ramassage et évacuation des déchets de tout type : briques, terre souillée, pierres, souches, ...

2. Nivellement du fond de forme

Le nivellement du fond de forme et le travail de son profil est important avant la



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



mise en place de la terre végétale de manière à garantir une épaisseur identique et régulière de bonne terre.

3. Décompactage du fond de forme

Avant d'apporter la terre, il faut décompacter le fond de forme sur une profondeur de minimum 40 cm à maximum 50 – 60 cm.

But de l'opération :

- Aérer le sous-sol afin d'encourager un développement racinaire profond.
- Augmenter la perméabilité du sous-sol pour éviter les problèmes d'asphyxie par saturation en eau.

Le décompactage par zone suivi de l'apport au fur et à mesure des terres évite le compactage par les passages des engins de terrassement et des véhicules de transport sur les zones déjà travaillées.

4. Caractéristiques souhaitables de la terre végétale à apporter

- terre propre :

- sans déchets inertes
- sans aucune présence de restes, vivants ou morts, de plantes difficiles ou impossibles à traiter après installation du gazon.

Exemple : chiendent, liseron des champs, ...

- pas de terre qui pourrait contenir des résidus d'herbicides dangereux pour la bonne germination des graminées.

Exemple : terre d'origine agricole ou de monoculture comme le maïs, les betteraves, les chicons.

En cas de doute, un test de germination avec du cresson, nous fournira les renseignements utiles.

- à titre indicatif, nous vous proposons dans le tableau ci-après les caractéristiques analytiques souhaitables de 3 qualités de terres végétales différentes. (Le Bulletin des gazons, septembre 2001, La terre végétale, Société Française des Gazons) Le choix du type de terre sera fonction des niveaux de finition et d'entretien désirés des surfaces engazonnées :

- *Terre de qualité ordinaire* : destinée aux aménagements rustiques peu ou pas entretenus
- *Terre de qualité moyenne* : destinée aux aménagements courants entretenus régulièrement
- *Terre de qualité supérieure* : destinée aux aménagements soignés de prestige dont l'entretien est rigoureusement suivi à tous les niveaux : fertilisation, tonte, opérations mécaniques d'entretien, ...



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBLOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBLOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Caractéristiques	Terre ordinaire	Terre moyenne	Terre supérieure
Physique			
Diamètre maximal=D max.	≤ 100 mm	≤ 63.5 mm	≤ 20 mm
Fraction 2mm / D max.	≤ 70%	≤ 50	≤ 30%
Terre fine < à 2 m	Argile	5 à 40%	5 à 20%
	Limon	5 à 90%	5 à 75 %
	Sable	≤ 90 %	15 à 90 %
			35 à 90 %
Physico-chimique			
pH(eau)	4.5 à 9	5.5 à 8.5	6.5 à 8
Calcaire total	≤ 50%	≤ 35%	≤ 20%
Calcaire actif	≤ 20%	≤ 10%	≤ 5%
Matière organique	1 à 6%	1.5 à 4.5%	2 à 3.5%
Rapport C/N	8 à 14	8 à 12	8 à 10
Chimique (les valeurs indiquées sont en pour mille)			
Azote total [N]	≥ 0.80	≥ 1	≥ 1.2
Anhydride phosphorique [P] (état basique)	≥ 0.12	≥ 0.18	≥ 0.24
Anhydride phosphorique [P] (état acide ou neutre)	≥ 0.16	≥ 0.22	≥ 0.28
Potasse [k]	≥ 0.1	≥ 0.2	≥ 0.26
Magnésie [Mg]	≥ 0.08	≥ 0.01	≥ 0.12

Suivant les résultats de l'analyse du sol, on corrigera les défauts de texture de la terre végétale par l'apport d'un sable et le manque de fertilité par une fumure de fond.

Le sable d'amendement doit avoir un diamètre compris entre 0.25 et 4 mm, une teneur en calcaire actif < 15 % , être exempt de sel et d'éléments fins.

La qualité et la quantité de sable sont directement dépendants des résultats de l'analyse granulométrique et des caractéristiques souhaitées.

Il est important que l'incorporation du sable d'amendement soit faite de manière homogène sur toute la couche de végétation (minimum 15 cm à maximum 25 cm)

L'analyse chimique nous renseigne sur la qualité et la quantité d'engrais à mettre en œuvre en guise de fumure de fond. Il est primordial que les engrais utilisés soient pauvres en chlore et en sels inertes et incorporé dans les premiers centimètres du sol.

5. L'apport de terre

L'acheminement de la terre doit se faire de manière à respecter les zones décompactées, on apportera une épaisseur de minimum 15 cm à maximum 25 cm. Les épaisseurs de référence (15 à 25 cm) sont valables pour un sol égalisé, tassé et non compacté.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



6. idem point a.i.5 à 10

b. Par placage

1. Critères de qualité des rouleaux de gazon

Choix des graminées

Les espèces composant les mélanges de graminées des rouleaux de gazon doivent être adaptées à l'utilisation définie au préalable du gazon (rappel : définition des deux catégories d'utilisation au point A b).

La qualité du tapis végétal

Les rouleaux de gazon doivent être exempts d'adventices dicotylédones, de graminées annuelles, de mousses, d'algues, de maladies et de larves d'insectes.

La densité du tapis végétal

Le substrat ne doit pas être visible sous le tapis de gazon.

La qualité de l'enracinement

Il est primordial d'attacher de l'importance à l'état du système racinaire en observant la couleur, le nombre et la grosseur des racines. La blancheur, le nombre et la vigueur des racines nous renseignent sur la jeunesse et la bonne santé du système racinaire.

L'épaisseur des rouleaux

Pour l'obtention d'une surface gazonnée plane, il est important que l'épaisseur des rouleaux de gazon soit régulière et ne dépasse pas 20 mm de manière à permettre une installation aisée des racines dans le sol.

La résistance des plaques

On peut augmenter la résistance des plaques en incorporant au semis un filet de plastique. Ce filet ne gêne en aucun cas le développement du gazon mais peut réapparaître par morceaux lors de certaines opérations mécaniques d'entretien.

2. Livraison et stockage du gazon

Il est primordial de poser dans la journée le gazon reçu le matin.

Le stockage du gazon doit se faire à l'ombre, à l'abri du vent, du soleil ou de la pluie.

Lors de stockage au cours de journées chaudes, il faut surveiller attentivement la température au cœur des rouleaux, en cas d'échauffement, il faut dérouler le gazon et l'arroser.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



3. La préparation du sol

Le travail du sol est exactement le même que pour un semis.
(Idem point B.a.i.1 à 5)

4. La pose des plaques

Le sol doit être propre (sans cailloux en surface, sans mauvaises herbes, sans racines de chiendent, ...), bien perméable, stable mais non compacté, la surface doit être plane et humide pour garantir une meilleure reprise.

Les rouleaux de gazon doivent être posés bord à bord, sans chevauchement avec un décalage au niveau des joints. Les joints entre les rouleaux ne doivent pas être visibles.

Pour se déplacer, on utilise des planches que l'on va déposer sur les rouleaux déjà placés.

Une fois la pose terminée, il est strictement défendu de marcher sur les rouleaux avant la première tonte.

5. L'entretien après la pose

Le roulage

Le roulage doit être réalisé directement après la pose avec un rouleau non vibrant dont le poids est de maximum 2 kg par centimètre de génératrice.

Un second roulage pourra être réalisé lorsque le gazon aura atteint 5 à 6 cm de hauteur de brin.

L'arrosage

Dès le roulage terminé, il faut arroser copieusement (10 à 20 litres d'eau / m²) les rouleaux nouvellement posés. Durant les 15 jours qui suivront la pose, l'arrosage devra être contrôlé minutieusement ; d'abord de petites quantités, fréquemment ensuite des apports plus importants mais aussi plus espacés.

La tonte

La première tonte sera réalisée avec une tondeuse aux lames parfaitement affûtées lorsque le gazon aura une hauteur de 8 à 10 cm et la hauteur de coupe sera réglée entre 5 et 7 cm. Ensuite on diminue progressivement la hauteur de coupe pour arriver à la hauteur de tonte désirée : minimum 3 cm et maximum 6 cm.

La fertilisation

Pas de fertilisation pendant les deux semaines qui suivent la pose, ensuite épandage de 35 unités par hectare d'un engrais dont la formulation apporte autant d'azote que de potasse.

Après cet apport, suivre le planning de fertilisation prévu dans l'entretien.



Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



6. Le constat d'achèvement des travaux

Dans un délai de 60 jours à compter de la date de pose du gazon, l'absence de gazon vivant sur une surface de 150 cm² d'un seul tenant peut donner lieu à des réserves. Ces réserves sont levées uniquement si la surface totale des zones sans gazon est inférieure à 0,05 % de la surface totale engazonnée. De plus, il faut s'assurer également que le gazon ne contiennent pas de dicotylédones.

7. Mise en service de la surface engazonnée

La mise en service de la surface engazonnée pourra avoir lieu après la période d'installation et d'enracinement du gazon c'est-à-dire, en période de végétation active, en moyenne 2 à 3 mois après la pose.

B. L'entretien après l'installation

1. La tonte

En période de croissance active, c'est l'une des opérations les plus importantes en vue de l'obtention d'un tapis de graminées esthétique, dense, homogène, résistant aux maladies, aux conditions climatiques et à la fréquentation.

En effet, les tontes entraînent des modifications de la croissance, du développement et de la physiologie des plantules de gazon.

La hauteur de tonte idéale varie autour de 3 cm en ayant toujours à l'esprit que plus on tond bas plus le gazon devient sensible à un manquement ou un défaut d'entretien. De manière à ne pas provoquer chez les graminées un stress physiologique dommageable pour le bon développement du gazon, il faut adapter la fréquence de coupe en fonction de la hauteur de tonte et de la repousse des brins de gazon et pour ce faire, on veille à ne jamais enlever plus de 30% de la hauteur des feuilles par tonte.

Exemple : pour une hauteur de tonte de 4 cm, il faut recouper le gazon quand les plantes atteignent 6 cm de hauteur.

La tonte est réalisée tant que le gazon pousse mais il est préférable de remonter la hauteur de coupe d'environ 1 centimètre avant les périodes de stress (été, hiver)

2. La fertilisation

La fertilisation d'entretien est indispensable afin de satisfaire les besoins physiologiques du gazon. En effet, sans apport régulier d'engrais, le gazon s'affaiblit, perd ses qualités esthétiques, devient rapidement incapable de limiter l'envahissement des adventices, perd sa résistance au piétinement et aux différentes agressions (maladies, climat, fréquentation,...) et son pouvoir de régénération.

La maîtrise de la fertilisation est d'autant plus importante quand le gazon est sollicité (forte fréquentation), stressé (tontes basses) et qu'on exige de lui un aspect esthétique irréprochable.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Les besoins en éléments fertilisants des gazons d'ornement et d'agrément varient comme suit :

- pour l'azote, de 100 à 150 unités par hectare et par an,
- pour le phosphore, de 35 à 60 unités par hectare et par an,
- pour la potasse, de 70 à 150 unités par hectare et par an.

Cette quantité totale est à fractionner en minimum 3 apports : en avril-mai, fin juin et fin septembre- mi-octobre.

On peut utiliser des engrais avec des équilibres différents en fonction de l'époque d'épandage et du but recherché. Par exemple, fin juin, on peut apporter un engrais riche en potasse pour renforcer le gazon et le préparer aux conditions climatologiques chaudes et sèches.

3. Le roulage

Le roulage est une opération nécessaire mais non indispensable à pratiquer dans certaines conditions parfaitement définies.

Au printemps, une fois la végétation redémarrée, le roulage permet de retravailler la surface du sol ayant subi de légers dommages suite aux alternances gel – dégel – pluie de la fin de l'hiver. Si le roulage peut s'avérer utile à d'autres moments, il est impératif que le sol ne soit ni trop sec afin d'éviter les sautilllements du rouleau ni gorgé d'eau sous peine de créer un tassement trop important du sol qui entraînerait l'asphyxie du système racinaire.

4. Le désherbage sélectif

Afin de ne garder que les graminées semées, il faut éliminer les adventices indésirables dans les gazons.

Si on doit faire face à un grand nombre d'adventices dans un gazon nouvellement installé, il est préférable d'attendre plusieurs tontes avant d'envisager tout traitement. En effet, un grand nombre d'adventices annuelles disparaissent ne supportant pas les tontes successives.

Par contre, si un traitement sélectif s'avère quand même nécessaire, il est possible d'intervenir dès le stade 2 feuilles des graminées. Une identification précise des adventices à éliminer permet le choix d'un produit adéquat de traitement. Afin de vous aider dans le choix du produit, nous vous invitons à utiliser la fonction de recherche de la base de données « produits phytosanitaires utilisés en espaces verts », accessible via le site internet www.cthgx.be.

La plupart des herbicides sélectifs contenant des phytohormones, il faut veiller à respecter certaines règles pour s'assurer de l'efficacité du traitement :

- température maximum d'utilisation : 25°C
- température minimum d'utilisation : 13°C
- traiter par hygrométrie élevée
- pas de traitement par temps venteux
- respecter un délai de 6 heures sans pluie après traitement
- respecter le dosage inscrit sur l'étiquette du produit.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



5. L'aération

Buts de l'opération :

- améliorer la structure et la texture d'un sol,
- stimuler le développement du système racinaire,
- favoriser les échanges d'air et d'eau,
- favoriser la pénétration de l'eau et des engrais.

En fonction du but recherché, la fréquence peut varier de 1 à 2 fois par an, en période de végétation active et en évitant les périodes de conditions extrêmes tant au niveau des températures que de l'humidité du sol.

Le type d'aérateur (à lames, à louchets creux, à dents pleines) est également fonction du but poursuivi ; si on désire corriger la structure et la texture du sol, on travaille avec des louchets creux, si on désire favoriser les échanges, on utilise plutôt des dents pleines ou des lames. Lorsqu'on désire corriger la structure et la texture, il faut coupler des opérations de sablages avec l'aération.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be

